



SERVICE DU GREFFE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 2 février 2026** à compter de **20 h 01**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Benoit Tardif, conseiller
Monsieur Xavier Pouliot Aguilon, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Louise Brais, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Est absente :

Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère

Est également présent :

Monsieur Simon Lacoursière, directeur général et assistant-greffier

Est absent :

Me Patrice de Repentigny, greffier

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance – Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Création du poste de directeur/directrice des ressources humaines - Adoption de l'échelle salariale - Nomination (reporté)
- 2.2 Offre d'emploi numéro OE-20-2025 - Poste de directeur/directrice des travaux publics - Autorisation d'engagement

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux, tel que requis par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2026-02-0029

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec modification, soit en tenant compte du report du point 2.1 intitulé : Création du poste de directeur/directrice des ressources humaines - Adoption de l'échelle salariale - Nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 CRÉATION DU POSTE DE DIRECTEUR/DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES - ADOPTION DE L'ÉCHELLE SALARIALE - NOMINATION (REPORTÉ)

2026-02-0030

2.2 OFFRE D'EMPLOI NUMÉRO OE-20-2025 - POSTE DE DIRECTEUR/DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS - AUTORISATION D'ENGAGEMENT

ATTENDU QUE le poste de directeur/directrice des travaux publics doit être pourvu à la suite d'une promotion;

ATTENDU QUE l'offre d'emploi numéro OE-20-2025 visant le poste de directeur/directrice des travaux publics a été affichée simultanément à l'interne et à l'externe;

ATTENDU QU'à l'issue du processus de recrutement, la candidature de monsieur Luc Prévost, provenant de l'externe, a été retenue;

ATTENDU QUE monsieur Luc Prévost possède les qualifications, l'expérience et les compétences requises pour exercer les fonctions rattachées au poste;

ATTENDU QUE monsieur Luc Prévost s'est démarqué lors de l'entrevue, au regard du profil de compétences recherché;

ATTENDU QUE monsieur Luc Prévost a complété les tests psychométriques et qu'il a été recommandé par la firme mandatée;

ATTENDU la recommandation de madame Anabelle Lachapelle, coordonnatrice en ressources humaines et de monsieur Simon Lacoursière, directeur général et assistant-greffier;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'embauche de monsieur Luc Prévost au poste de directeur des travaux publics, conformément à l'offre d'emploi annexée à la présente résolution, laquelle est conclue entre les parties.

Que l'entrée en fonction de monsieur Luc Prévost soit fixée au lundi 2 mars 2026.

Que ledit poste soit régi par la Politique de travail du personnel-cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2026-02-0031

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Benoit Tardif

ET: résolu unanimement

que la présente assemblée soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

**Simon Lacoursière, directeur général et
assistant-greffier**

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 2 FÉVRIER 2026
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 février 2026 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 3 février 2026.

Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La directrice des finances et trésorière certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 février 2026.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 3 février 2026.

Madame Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière